



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 99013

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés rencontrées par de nombreuses femmes divorcées au moment du décès de leur ex-mari. En effet, si les démarches sont simples au niveau du régime des salariés puisque le CICAS informe les bénéficiaires de pensions de réversion de l'ensemble de leurs droits, il en va autrement des retraites complémentaires acquises au titre du régime des travailleurs non salariés pour lequel n'existe pas d'organisme centralisateur. Il lui demande de lui indiquer s'il est possible de mettre en place un fichier des retraites complémentaires relevant du régime TNS.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99013

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6977